



FORMATION EN PRÉSENTIEL

FORMATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE EN SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITION DE TRAVAIL

Dernière mise à jour le 16/05/2022.

OBJECTIF

Etre capable d'intégrer la santé et la sécurité dans ses missions de membres du CSE.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Assurer les missions de la commission
- Gestion des intervenants extérieurs
- Mettre à profit ses compétences en prévention dans la structure
- Réaliser et mettre à jour le document unique et le plan d'action prévention

PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble des membres élus au CSE

MODALITÉS D'ACCÈS

30 jours

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Dans l'entreprise ou en centre de formation

Tarif

700 € NET
par participant
6500 € NET
par groupe

Réf.

CSE-PREV-FIPS

Contact

0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- Membres élus.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accessible aux PSH

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de théorie et de pratique



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 10 maxi



Durée

35 heures / 5 jour(s)



PROGRAMME

CERNER LES SPÉCIFICITÉS DES CSE

A partir de quand la mise en place d'un CSE est-elle possible ?

Négociation du protocole d'accord préélectoral

Nombre de membres, heures de délégation, durée des mandats, cumul : quelles évolutions ?

IDENTIFIER LES ATTRIBUTIONS DU CSE

Présenter les réclamations individuelles et collectives

Compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Compétences particulières (en cas de licenciement économique collectif, de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail...)

Saisir l'inspecteur du travail

Après la réforme par ordonnances : extension des attributions de la délégation du personnel aux intérimaires, stagiaires, salariés temporaire.

Identifier les droits dont disposent les CSE pour exercer leur mandat

EXERCER SON MANDAT

Combien d'heures de délégation ? quelle rémunération ? quel contrôle de l'employeur ?

Liberté de déplacement des élus : ce qu'il faut savoir

Un local, pour quoi faire ?

Registre : que faut-il y inscrire ?

ETUDIER LA PROTECTION DES MEMBRES DE CSE

Statut protecteur du CSE : étendue et limites

Délit d'entrave

Communiquer avec la direction et les salariés



SE RÉUNIR AVEC L'EMPLOYEUR

Qui participe aux réunions ? quid du représentant de la direction, des invités... ?

Quand se réunir et à quelle périodicité ? quid des réunions demandées par les membres du CSE en cas d'urgence ?

Quelles questions poser ?

La direction doit-elle obligatoirement répondre à toutes les questions ?

Les réponses apportées au CSE engagent elles la direction ?

CHOISIR DES CANAUX DE COMMUNICATION AVEC LES SALARIÉS

Affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, trac1ts, forum... : leurs limites

Permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter

LES PLUS

Formation permettant de mettre en place une démarche de prévention.

INTERVENANT(S)

Instructeur certifié en santé et sécurité

ÉVALUATION

Validation des acquis en contrôle continu

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de compétence en santé et sécurité

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 48 mois, l'apprenant doit suivre une session de Renouvellement périodique du comité social et économique en santé sécurité et condition de travail